

COMPTE RENDU DE SEANCE ET DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 18 MARS 2014**

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13
AFFICHAGE le 21 MARS 2014

L'an deux mille quatorze le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Penne d'Agenais, convoqué le 06 mars 2014, s'est réuni sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Présidente de la CCPA, salle du conseil communautaire à Penne d'Agenais. Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut légitimement délibérer et la Présidente ouvre la séance.

PRESENTS : Mmes DURFORT-VIEL, FOUGERAY, PIETREMENT, POUCHOU
Mm. BIHOUEE, CASSAGNE, CAVAILLÉ, DEVILLIERS, DORDÉ,
LORENZON, MASSOU, SUREAU, VIELMOND

EXCUSES : Mme LAURENT
Mm. ANDRE, CALVET, GLENADEL, MERLY, MOURGUES, PICCOLI

ABSENTS : Mme LIFANTE
M. MARTIN

SECRETARE DE SEANCE : M. CAVAILLÉ

Etaient également présents : M. CRAYSSAC, Directeur Général des Services CCPA
Mme GAUDRY Géraldine, secrétaire générale CCPA

ORDRE DU JOUR

- D 2014 06** BUDGET PRINCIPAL : présentation et vote du compte administratif 2013
- D 2014 07** BUDGET PRINCIPAL : présentation et vote du compte de gestion 2013
- D 2014 08** BUDGET PRINCIPAL : affectation du résultat 2013 au budget 2014
- D 2014 09** B.A. VOIRIE : présentation et vote du compte administratif 2013
- D 2014 10** B.A. VOIRIE : présentation et vote du compte de gestion 2013
- D 2014 11** B.A. VOIRIE : affectation du résultat 2013 au budget 2014
- D 2014 12** B.A. BERGES DU LOT : présentation et vote du compte administratif 2013
- D 2014 13** B.A. BERGES DU LOT : présentation et vote du compte de gestion 2013
- D 2014 14** B.A. BERGES DU LOT : affectation du résultat 2013 au budget 2014
- D 2014 15** FINANCES : vote des taux des taxes locales 2014
- D 2014 16** FINANCES : vote des taux de la TEOM 2014
- D 2014 17** MARCHES PUBLICS : Site Nature de Ferrié : information sur l'attribution des lots (CCPA14-02)
- D 2014 18** RESSOURCES HUMAINES : convention « Retraite » avec le CDG 47
- D 2014 19** VOIRIE : convention avec AURADOU pour la signalétique directionnelle
- D 2014 20** VOIRIE : convention avec ST SYLVESTRE pour travaux « parking du pont »
- D 2014 21** ADMINISTRATION GENERALE : passage au PES, convention avec le CDG 47

Questions diverses

- demande de financement 2014 Maison de l'Emploi du Villeneuvois et du Fumélois
- demande de participation 2014 Association Vallée du Lot

Madame la Présidente ouvre la séance et demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

- D 2014 06** BUDGET PRINCIPAL : présentation et vote du compte administratif 2013
D 2014 07 BUDGET PRINCIPAL : présentation et vote du compte de gestion 2013
D 2014 08 BUDGET PRINCIPAL : affectation du résultat 2013 au budget 2014
D 2014 09 B.A. VOIRIE : présentation et vote du compte administratif 2013
D 2014 10 B.A. VOIRIE : présentation et vote du compte de gestion 2013
D 2014 11 B.A. VOIRIE : affectation du résultat 2013 au budget 2014
D 2014 12 B.A. BERGES DU LOT : présentation et vote du compte administratif 2013
D 2014 13 B.A. BERGES DU LOT : présentation et vote du compte de gestion 2013
D 2014 14 B.A. BERGES DU LOT : affectation du résultat 2013 au budget 2014
D 2014 15 FINANCES : vote des taux des taxes locales 2014
D 2014 16 FINANCES : vote des taux de la TEOM 2014
D 2014 17 MARCHES PUBLICS : Site Nature de Ferrié : information sur l'attribution des lots (CCPA14-02)
D 2014 18 RESSOURCES HUMAINES : convention « Retraite » avec le CDG 47
D 2014 19 VOIRIE : convention avec AURADOU pour la signalétique directionnelle
D 2014 20 VOIRIE : convention avec ST SYLVESTRE pour travaux « parking du pont »
D 2014 21 ADMINISTRATION GENERALE : passage au PES, convention avec le CDG 47
D 2014 22 **MSP PENNE D'AGENAIS : nouveau plan de financement et demande de réserve parlementaire**
D 2014 23 **RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^e classe permanent à temps complet**
D 2014 24 **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : demande de subvention Départementale pour l'action Eveil Culturel 2014**
D 2014 25 **SUBVENTIONS : demande de financement 2014 Maison de l'Emploi du Villeneuvois et du Fumélois**
D 2014 26 **SUBVENTIONS : demande de participation 2014 Association Vallée du Lot**

Questions diverses

Le Conseil Communautaire approuve cette modification à l'unanimité.

D 2014 06

BUDGET PRINCIPAL : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Madame Marie-Thérèse POUCHOU, Présidente de la Communauté de Communes, a assisté à la discussion mais s'est retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Mr LORENZON Jean-Pierre, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif 2013, les décisions modificatives 2013 et les réalisations de l'exercice 2013 :

1 – APPROUVE le compte administratif 2013, comme suit, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

Investissement

Dépenses	Prévus :	5 922 184,00 €
	Réalisé :	1 582 274,87 €
	Reste à réaliser :	1 778 372,00 €
Recettes	Prévus :	5 922 184,00 €
	Réalisé :	2 602 088,94 €
	Reste à réaliser :	1 082 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 554 654,00 €
	Réalisé :	1 902 069,68 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	2 554 654,00 €
	Réalisé :	2 622 668,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 019 814,07 €
Fonctionnement :	720 599,24 €
Résultat global :	1 740 413,31 €

2 – CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4 – ARRETE les résultats définitifs de l'exercice tel que résumés ci-dessus

D 2014 07

BUDGET PRINCIPAL : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
2. CONSTATE que la présente délibération est approuvée par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

D 2014 08

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 AU BUDGET 2014

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	359 492,10 €
- un excédent reporté de :	361 107,14 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	720 599,24 €
- un excédent d'investissement de :	1 019 814,07 €
- un déficit des restes à réaliser de :	696 372,00 €
Soit un excédent de financement de :	323 442,07 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : EXCÉDENT	720 599,24 €
Affectation complémentaire en réserve (titre au 1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) EXCÉDENT	720 599,24 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	1 019 814,07 €

CONSTATE que la présente délibération est approuvée par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

D 2014 09

B.A. VOIRIE : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Madame Marie-Thérèse POUCHOU, Présidente de la Communauté de Communes, a assisté à la discussion mais s'est retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Mr LORENZON Jean-Pierre, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 pour le budget annexe « Voirie », dressé par Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif 2013, les décisions modificatives 2013 et les réalisations de l'exercice 2013

1 – APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe « Voirie », comme suit, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

Investissement

Dépenses	Prévus :	48 552,00 €
	Réalisé :	34 851,42 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	48 552,00 €
	Réalisé :	48 552,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	96 500,00 €
	Réalisé :	70 733,16 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	96 500,00 €
	Réalisé :	72 079,08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : EXCÉDENT	13 700,68 €
Fonctionnement : EXCEDENT	1 345,92 €
Résultat global : EXCÉDENT	15 046,60 €

2 – CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

D 2014 10

B.A. VOIRIE : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Voirie » de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Voirie » 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « Voirie » dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
2. CONSTATE que la présente délibération est approuvée par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

D 2014 11

B.A. VOIRIE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 AU BUDGET 2014

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe « Voirie » de l'exercice 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 121,81 €
- un déficit reporté de :	7 775,89 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 345,92 €
- un excédent d'investissement de :	13 700,68 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	13 700,68 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : EXCÉDENT	1 345,92 €
Affectation complémentaire en réserve (titre au 1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) (EXCÉDENT)	1 345,92 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	13 700,68 €

CONSTATE que la présente délibération est approuvée par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

D 2014 12

B.A. BERGES DU LOT : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Madame Marie-Thérèse POUCHOU, Présidente de la Communauté de Communes, a assisté à la discussion mais s'est retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Mr LORENZON Jean-Pierre, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 pour le budget annexe « Berges du Lot », dressé par Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif 2013, les décisions modificatives 2013 et les réalisations de l'exercice 2013

1 – APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe « Berges du Lot », comme suit, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

Investissement

Dépenses	Prévus :	52 138,00 €
	Réalisé :	52 133,33 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	52 138,00 €
	Réalisé :	47 703,70 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	81 324,00 €
	Réalisé :	65 832,36 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	81 324,00 €

Réalisé :	76 243,83 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : DÉFICIT	- 4 429,63 €
Fonctionnement : EXCÉDENT	10 411,47 €
Résultat global : EXCÉDENT	5 981,84 €

2 – CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4 – ARRETE les résultats définitifs de l'exercice tel que résumés ci-dessus.

D 2014 13

B.A. BERGES DU LOT : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Berges du Lot » de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Berges du Lot » 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « Berges du Lot » dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
2. CONSTATE que la présente délibération est approuvée par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

D 2014 14

B.A. BERGES DU LOT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 AU BUDGET 2014

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe « Berges du Lot » de l'exercice 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	409,27 €
- un excédent reporté de :	10 002,20 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 411,47 €
- un déficit d'investissement de :	4 429,63 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
Soit un besoin de financement de : 4 429,63 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : EXCÉDENT	10 411,47 €
Affectation complémentaire en réserve (titre au 1068)	4 429,63 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCÉDENT	5 981,84 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	4 429,63 €

CONSTATE que la présente délibération est approuvée par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

D 2014 15

FINANCES : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2014

Madame la Présidente demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014.

Elle propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention, de ne pas augmenter les taux d'imposition et approuve les nouveaux taux, à savoir :

- Taxe d'habitation	6,21 %
- Taxe foncière propriétés bâties	5,47 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	24,65 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	7,20 %

D 2014 16

FINANCES : VOTE DES TAUX DE LA TEOM 2014

Madame la Présidente demande au conseil communautaire de se prononcer sur la modification des taux d'impositions de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères pour l'année 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, décide de maintenir les taux d'imposition de cette taxe ainsi qu'il suit :

- zone à 2 collectes :	9,90 %
- zone à 1 collecte :	6,60 %

D 2014 17

MARCHES PUBLICS : SITE NATURE DE FERRIÉ : INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOTS (CCPA14-02)

Dans le cadre du projet d'aménagement du site Nature des étangs de Ferrié à Penne d'Agenais, Madame la Présidente donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre suite à la publicité du marché à procédure adaptée (MAPA) CCPA2014-02 pour la première partie de cet aménagement. Elle expose les décisions d'attribution de la commission MAPA constituée à cette occasion, pour chaque lot, selon le tableau d'analyse des offres ci-dessous :

SYNTHESE DEFINITIVE SUR OFFRES DE BASE RETENUES

LOT	ENTREPRISE	Critère prix des offres pondération 40%		Critère technique des offres pondération 60%						Note générale sur 100
		Offres en € HT	Note/40	Moyens Humains sur 10	Fiches produits sur 10	Qualité Coût global sur 20	Méthodologie sur 10	Procédure déchets sur 10	Note/60	
01- GROS ŒUVRE	BATIROC EURL	90 372,96	40,00	10	10	10	10	5	45	85,00
02 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TULES ET ZINC	CATARINO	40 387,05	40,00	5	10	10	10	10	45	85,00
03 -PAROIS - PLANCHER OSSATURE BOIS	CATARINO	57 358,00	40,00	5	10	10	10	10	45	85,00
04 -CHAPRENTE METALLIQUE	ROSSO	39 092,52	40,00	10	10	10	10	10	50	90,00
05 - ETANCHEITE	ETANCHEITE 47	13 555,92	40,00	5	10	10	5	5	35	75,00
06 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	GARRIGUES	48 733,00	40,00	10	10	10	10	10	50	90,00
08-MENUISERIES INTERIEURES	MDR	14 692,86	40,00	10	10	10	5	5	40	80,00
09 - PLATRERIE SECHE - FAUX PLAFONDS	MORETTI	32 443,53	38,00	10	10	10	10	5	45	83,00
10 - CARRELAGE	HEBRAS GARCIA	21 261,88	40,00	10	10	10	5	10	45	85,00
11- ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	ALLEZ ET CIE	36 582,17	40,00	10	10	20	10	10	60	100,00
12 - CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE	PECHON	39 211,10	39,00	10	10	20	10	10	60	99,00
13 - PENTURES	DELTA DECO	19 775,61	40,00	5	10	10	5	10	40	80,00
14 - SOLS COLLES	PLASTIC DECORS	4 463,50	40,00	10	5	10	10	10	45	85,00
TOTAL HT hors lot n° 7 "Metallerie-Serrurerie" en négociation		457 930,10								

Concernant le lot n° 7 – Métallerie – serrurerie, elle expose qu’une négociation est nécessaire. En effet, toutes les offres sont supérieures à l’estimation du maître d’œuvre. Une sous-évaluation de cette prestation semble manifeste. Le maître d’œuvre propose une nouvelle estimation à hauteur de 24 000 € H.T. pour le lot n° 7. Une négociation va être entreprise avec l’ensemble des opérateurs économiques ayant remis une offre pour ce lot.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire :

- accepte les choix de la commission MAPA tel que présentés dans le tableau ci-dessus
- accepte la nouvelle estimation du lot n° 7 – Métallerie –Serrurerie, proposée par le maître d’œuvre pour un montant de 24 000 € HT
- autorise la négociation avec les entreprises ayant répondu au lot n°7 et charge Madame la Présidente, le Directeur Général des Services et le maître d’œuvre de mener cette négociation
- autorise Madame la Présidente à signer les actes d’engagements et actes spéciaux de sous-traitances, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à l’exécution de la présente délibération

D 2014 18

RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION « RETRAITE » AVEC LE CDG 47

Madame la Présidente informe le conseil Communautaire que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne propose une nouvelle convention « Retraite » avec prise d’effet au 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 3 ans.

Cette convention prend le relais de l’ancienne convention triennale. Elle fixe le rôle du Centre de Gestion auprès de la Communauté de Communes adhérente au nouveau service « Retraite », lequel assure les missions suivantes :

- L'information et la formation multi-fonds au profit des collectivités et de leurs agents,
- L'intervention sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignation en tant que représentante de la C.N.R.A.C.L.
- Intervention et assistance pour le compte des agents en activité
- Estimation de pension

La contribution financière est forfaitaire et fixée selon le nombre d'agents, soit 425 € par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire :

- **Accepte** l'adhésion au service Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne,
- **Autorise** la Présidente à signer la convention.
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014.

D 2014 19

VOIRIE : CONVENTION AVEC AURADOU POUR LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

Dans le cadre des articles 2 et 8 des statuts communautaires concernant les compétences optionnelles, Madame la Présidente fait part de la demande de la commune d'Auradou portant sur la mise en œuvre de signalétique directionnelle sur la voirie rurale. Elle explique que ces travaux seront exécutés par le biais d'une convention dans le cadre de prestations de services effectués par le service voirie et seront facturés sur le budget annexe « voirie » selon le tarif en vigueur :

Montant total de la prestation 1 170,08 € HT, soit 1 399,42 € TTC.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de la Présidente, conformément à l'article 2 et 8 des statuts de la communauté de communes, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- **Autorise** les travaux mentionnés ci-dessus,
- **Donne** pouvoir à Madame la Présidente pour signer la convention avec la commune d'Auradou
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe Voirie de la CCPA en dépenses et en recettes

D 2014 20

VOIRIE : CONVENTION AVEC ST SYLVESTRE POUR TRAVAUX « PARKING DU PONT »

Dans le cadre des articles 2 et 8 des statuts communautaires concernant les compétences optionnelles, Madame la Présidente fait part de la demande de la commune de Saint-Sylvestre/Lot portant sur des travaux sur la voirie rurale. Elle explique que ces travaux seront exécutés par le biais d'une convention dans le cadre de prestations de services effectués par le service voirie et seront facturés sur le budget annexe « voirie » selon le tarif en vigueur :

Détail des travaux : Parking du Pont, en face de la brasserie Au Fil de l'Eau

Montant total de la prestation 13 743,70 € HT, soit 16 437,47 € TTC.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de la Présidente, conformément à l'article 2 et 8 des statuts de la communauté de communes, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- **Autorise** les travaux mentionnés ci-dessus,
- **Donne** pouvoir à Madame la Présidente pour signer la convention avec la commune de Saint-Sylvestre/Lot

- **S'engager** à inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération aux articles et chapitres prévus à cet effet, au budget annexe Voirie de la CCPA.

D 2014 21

ADMINISTRATION GENERALE : PASSAGE AU PES, CONVENTION AVEC LE CDG 47

Dans le cadre :

- des dispositions de l'arrêté du 27 juin 2007 modifié, portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations de comptabilité publique et notamment de la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'échange de données informatisées entre ordonnateur et comptables, le Protocole d'Echange Standard (PES), avant le 1er janvier 2015, d'une part,
- de la convention de partenariat CDG47 – DDFIP 47 « pour une modernisation de la gestion publique locale » signée le 11 avril 2013, d'autre part,

le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne, compte tenu de son expertise, a développé une prestation de réalisation des « Flux test à façon pour le passage au PES ».

Cette prestation a pour objet de confier au CDG 47 les missions suivantes :

- produire des flux informatiques de test, sous forme de fichiers XML, représentatifs de toutes les opérations comptables réalisées sur l'exercice précédent, pour chaque budget géré par la collectivité,
- les déposer dans l'outil PESOS (Protocole d'Echange Standard Outil de Suivi), via le portail de la gestion publique (Hélios),
- les soumettre aux correspondants dématérialisation de la DDFIP pour contrôle de conformité et validation, préalablement à tout passage au PES en production.

Sur la proposition de Madame la Présidente, le Conseil Communautaire, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, décide :

- d'adhérer à la convention « Flux test à façon pour le passage au PES » proposée par le CDG 47
- d'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire s'élevant à 85 euros par budget géré, soit 255 € pour 3 budgets,
- d'inscrire la dépense en section de fonctionnement du budget général et des budgets annexes, aux article et chapitre prévus à cet effet
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention dont modèle annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à son exécution.

D 2014 22

MSP PENNE D'AGENAIS : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Madame la Présidente rappelle la délibération D 2013 59 du 1^{er} octobre 2013 modifiant le plan de financement du pôle de santé et la délibération D 2013 67 établissant le plan de financement du site de Penne d'Agenais.

Compte tenu du contexte économique actuel, elle expose que le montant estimatif des travaux doit être ramené à 1 000 000 € HT (800 000 € pour la construction des locaux professionnels et parties communes, 100 000 € pour les VRD, clôtures et espaces verts, et 100 000 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, missions SPS et contrôle technique).

Elle rappelle que pour ce site, les aides du Conseil Général du Lot-et-Garonne pour 50 000 € et de la

Région Aquitaine pour 75 000 € sont acquises.

Elle propose de déposer une demande au titre la réserve parlementaire pour un montant de 15 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire :

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 200 000 €
- Sollicite l'aide de l'Europe au titre du FEADER à hauteur de 200 000 €
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre des crédits répartis par la commission des finances (réserve parlementaire) à hauteur de 15 000 €.
- Approuve le plan de financement suivant :

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE PENNE D'AGENAI

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONHTANT H.T. en Euros	ORGANISME	MONTANT en Euros
Construction de locaux professionnels et parties communes	800 500	Conseil Régional Subvention plafonnée	75 000
		Conseil Général	50 000
V.R.D	100 000	Etat : DETR	200 000
		Europe : FEADER (Plafonné à 20 %)	200 000
Honoraires maîtrise d'œuvre et bureau d'études S.P.S. et bureau de contrôles	100 000	Réserve Parlementaire	15 000
		AUTOFINANCEMENT	460 000
TOTAL DES DEPENSES	1 000 000	TOTAL DES RECETTES	1 000 000

- Charge Madame la Présidente de constituer et transmettre les dossiers de demandes de subventions
- S'engage à inscrire les recettes au budget communautaire, section d'investissement, opération numéro 31 « Maison de Santé Pluridisciplinaire »
- Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D 2014 23

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE PERMANENT A TEMPS COMPLET

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.
- Compte tenu que l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de Penne d'Agenais remplit les conditions d'avancement de grade du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation.
- Considérant ses conditions d'ancienneté, ses qualifications, au vu des éléments d'évaluation et de sa notation annuelle.

- Vu la délibération en date du 27/09/2007 pour les avancements de grade ratios « Promus-promouvables » fixé à 100 %.

Madame la Présidente propose de créer un poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation.

Vu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

- Décide de créer un poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet,
- Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi aux chapitres et articles prévus.
- S'engage à modifier le tableau des emplois.

D 2014 24

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACTION EVEIL CULTUREL 2014

Dans le cadre de l'action « Eveil culturel en milieu rural » entrant dans le schéma de développement du contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF 47, la commission enfance jeunesse propose de programmer deux spectacles en 2014, dont l'un avec deux représentations. Les spectacles sont précédés d'interventions en temps scolaires auprès des classes qui se seront portées volontaires. Le premier spectacle s'inscrit dans un partenariat avec Fumel Communauté.

Le projet 2014 porte sur un budget de 6 452 € de dépenses. Sur la proposition de la commission Enfance Jeunesse, la Présidente propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général de Lot-et-Garonne à hauteur de 25 % des dépenses.

Le Conseil Communautaire, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention:

- SOLLICITE une aide de 1613 € de la part du Conseil Général du Lot-et-Garonne, soit 25 % des dépenses, pour le projet « Eveil Culturel en milieu rural » 2014,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- S'engage à inscrire au budget communautaire 2014, les crédits nécessaires en dépenses et en recettes, section de fonctionnement, aux articles et chapitres prévus à cet effet

D 2014 25

SUBVENTIONS : DEMANDE DE FINANCEMENT 2014 MAISON DE L'EMPLOI DU VILLENEUVOIS ET DU FUMÉLOIS

Madame la Présidente donne lecture de la demande de financement 2014 émanant de la Maison de l'Emploi du Villeneuvois et du Fumémois et portant sur la somme de 1 345 € correspondant à l'adhésion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. La CCPA ne fait pas partie aujourd'hui de ce dispositif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire décide de ne pas adhérer à la Maison de l'Emploi du Villeneuvois et du Fumémois.

D 2014 26

SUBVENTIONS : DEMANDE DE PARTICIPATION 2014 ASSOCIATION VALLÉE DU LOT

Madame la Présidente donne lecture de la demande de subvention de fonctionnement 2014 émanant de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, dont l'action porte sur 4 régions et 5 départements dont le Lot-et-Garonne.

La demande porte sur un soutien financier à hauteur de 8 centimes d'euro par habitant afin de promouvoir les projets de la Vallée du Lot.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire, compte tenu des soutiens que peut apporter cette association aux projets portés par la CCPA,

- accepte le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 centimes d'euro par habitant à l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au budget principal de la CCPA, aux article et chapitres prévus à cet effet
- autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes

Questions diverses :

Sans objet

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 20 h 30
La présente séance comprend les délibérations N° **D 2014 06 à D 2014 26**
Au registre sont les signatures des présents

La Présidente

Marie-Thérèse POUCHOU